

# Contestation

<https://www.politis.fr/articles/2025/05/écologie-chantiers-aberrants-tribune-data-centers-le-cadeau-de-macron-aux-gafam/> 2025

**Le collectif marseillais *Le Nuage était sous nos pieds* dénonce le projet de loi de la « simplification de la vie économique », qui vise à accélérer la création de centres de données polluants et énergivores en France.**

Dans la course au progrès et à l'innovation, Emmanuel Macron veut placer la France sur l'échiquier mondial de l'intelligence artificielle (IA). Ainsi, en réponse au projet Stargate de Donald Trump annonçant 500 milliards de dollars destinés au développement de l'IA aux États-Unis, le président français a rétorqué avoir attiré 109 milliards d'euros d'investissements, majoritairement étrangers, dans le secteur. Son argument principal est de faire de la France un paradis énergétique. Il promet une énergie bas carbone et peu chère pour inciter les entrepreneurs, investisseurs et multinationales à construire des data centers (ou centres de données en français) dans l'Hexagone. Ces infrastructures sont indispensables au fonctionnement des outils numériques et, avec le développement de l'IA, leur nombre est voué à augmenter dans les prochaines décennies. Ces immenses bâtiments de béton engloutissent l'électricité de petites villes, voire de villes moyennes, et nécessitent d'être refroidis avec des gaz réfrigérants ou de grands volumes d'eau – potable la plupart du temps. Certains projets récents prévoient une puissance de fonctionnement de 1 gigawatt (GW), soit la puissance d'un petit réacteur de centrale nucléaire. Par ailleurs, ils sont raccordés à des groupes électrogènes fonctionnant au fuel, pour être autonomes en cas de coupure de courant.

**Ce projet de loi permet au gouvernement de court-circuiter les collectivités locales et d'imposer ses projets de construction.** Notre collectif *Le Nuage était sous nos pieds* est installé à Marseille. La deuxième ville de France est devenue l'un des épicentres mondiaux d'infrastructures numériques. Avec un foncier bon marché, l'arrivée de nombreux câbles sous-marins et des autorités locales conciliantes, une douzaine de data centers sont déjà implantés ou sont en cours de construction. Ces fermes numériques nécessitent des millions d'ordinateurs, conçus à base de métaux rares extraits dans des conditions dramatiques, aussi bien socialement qu'environnementalement. Leur durée de vie est courte et leur recyclage quasi impossible. En aval, ces outils génèrent des déchets électroniques envoyés dans des décharges à ciel ouvert. Tout cela pour répondre aux besoins de quelques multinationales. Aujourd'hui, un nouveau cap est franchi : l'article 15 du projet de loi de « simplification de la vie économique » entend accorder aux data centers le statut de « projet d'intérêt national majeur » (PINM). Il permet au gouvernement de court-circuiter les collectivités locales et d'imposer ses projets de construction. L'État pourra aussi décider de déroger aux réglementations environnementales, notamment celles concernant les espèces protégées ou encore l'artificialisation des sols.

**Toutes ces infrastructures doivent être visibilisées, débattues et encadrées.** Cette loi est vraiment un cadeau aux Gafam et aux entrepreneurs internationaux de la part du gouvernement français. D'ailleurs, si on prend l'exemple de Marseille, la majorité des centres de données sont détenus par des entreprises américaines. Il est urgent de renverser cette logique. D'autant plus que les data centers ne sont que la partie émergée de l'iceberg : ils existent au sein d'une chaîne de production du numérique qui, prise dans sa globalité, représente une industrie très polluante. Toutes ces infrastructures doivent être visibilisées, débattues et encadrées.

<https://www.banquedesterritoires.fr/datacenters-et-impact-environnemental-la-contestation-sancré-marseille> 2024

**Olivier Devillers pour Localtis. Datacenters et impact environnemental : la contestation s'ancre à Marseille.**

La société Digital Realty planche sur l'implantation d'un nouveau centre de données sur l'ancien Silo à sucre à Marseille, à proximité des points d'atterrage des câbles sous-marins qui relient la métropole à internet. Ce projet suscite une forte contestation. La mairie de Marseille a déjà délibéré sur ce sujet et exprimé le souhait d'imposer des contraintes sur l'implantation des centres de données [...]. La municipalité vient d'être rejoints par le collectif "Le nuage était sous nos pieds", constitué de trois entités, dont La Quadrature du net. Au cours d'une conférence de presse organisée le 16 septembre 2024, le collectif a contesté l'opportunité de construire un nouveau **centre de données très consommateur en eau et en électricité**. Le collectif pointe le risque de "conflits d'usage" dans une métropole "où l'eau et l'électricité sont déjà sous pression". Il en conteste également l'**entreprise foncière** alors que les logements manquent en centre-ville. La société est enfin accusée de "greenwashing", ses innovations en matière de refroidissement cachant selon eux un équipement qui va contribuer à une croissance débridée des usages numériques et de l'intelligence artificielle. Le collectif invite les pouvoirs publics à "reprendre le contrôle des infrastructures numériques", notamment en plaçant les centres de données sous contrôle municipal. Ils contestent aussi le statut "d'infrastructure d'intérêt national majeur" dont bénéficie le projet... et où l'Etat a le dernier mot.